



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evolution des tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie et des ELD

25 juin 2021

La CRE publie un avis favorable au projet d'arrêté tarifaire de vente de gaz naturel (TRV) d'Engie. Les TRV d'Engie augmentent de 9,96 % HT au 1^{er} juillet 2021. Cette forte hausse est due principalement (pour 7,8%) à la hausse des prix du gaz sur le marché mondial liée à la reprise économique, sachant que 99% du gaz consommé en France est importé. Elle est due en outre pour plus de 2% à la participation du gaz en faveur de la transition énergétique (dispositif des CEE).

Le 27 mai dernier, la CRE a transmis à la ministre de la transition écologique et au ministre de l'économie, des finances et de la relance son analyse détaillée de l'ensemble des coûts d'Engie en 2021. Elle a examiné les coûts d'approvisionnement et hors approvisionnement réalisés en 2020 et les coûts prévisionnels sur la période tarifaire allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

À l'issue de ce rapport de la CRE, le gouvernement a saisi la CRE d'un projet d'arrêté tarifaire. Ce projet d'arrêté est conforme à la proposition d'évolution de la formule tarifaire recommandée par la CRE du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Coûts d'approvisionnement en gaz

Dans le prolongement de la tendance observée les mois précédents, les prix du gaz sur le marché mondial augmentent très fortement en juillet, ce qui est dû à :

- une demande élevée en Asie, en Europe et en Amérique du Sud liée à la reprise de l'économie mondiale ;
- la hausse du prix des quotas d'émission de CO₂ en Europe, qui fait augmenter la consommation de gaz pour la production d'électricité au détriment du charbon ;
- des opérations de maintenance en mer du Nord, qui entraînent une réduction des importations de gaz norvégien en Europe ;
- le bas niveau des stocks européens, qui ont été fortement sollicités cet hiver et dont le remplissage a été lent au printemps à cause des températures en-dessous des normes saisonnières.

Au total, l'augmentation des coûts d'approvisionnement a un impact d'en moyenne +7,80 % sur les TRV HT entre le 1^{er} juin et le 1^{er} juillet 2021. C'est la situation mondiale qui est donc la cause première de cette augmentation.

Coûts hors approvisionnement

La CRE constate que la méthodologie d'évaluation des coûts hors approvisionnement contribue pour +2,16 % à la hausse des TRV HT au 1^{er} juillet 2021.

Le principal poste de cette augmentation provient de la hausse du coût des certificats d'économie d'énergie (CEE), induite par :

- l'augmentation du niveau global des obligations des CEE classiques et précarité avec l'entrée en vigueur de la 5^e période CEE au 1^{er} janvier 2022 ;
- le transfert vers le gaz d'une partie des obligations CEE qui pesaient précédemment sur l'électricité.

25 juin 2021

Au total, les CEE contribuent à la hausse des TRV à hauteur de +2,32 %. Cette augmentation est partiellement compensée par la baisse des coûts commerciaux hors CEE (coûts de relations clientèle, de systèmes d'information, etc.). Au total, les coûts commerciaux contribuent à la hausse des TRV pour +1,66 %.

Les coûts d'infrastructure (transport, distribution, stockage) contribuent à la hausse des TRV pour + 0,50%.

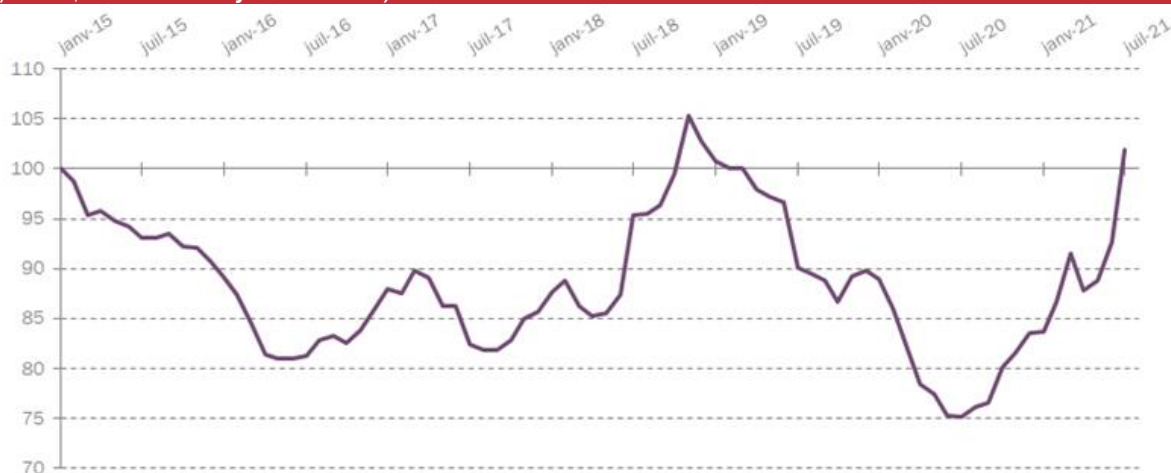
Au 1^{er} juillet 2021, les TRV d'Engie augmentent donc de 9,96% par rapport au barème applicable depuis le 1^{er} juin 2021.

Impact de l'évolution des coûts sur les barèmes HT au 1^{er} juillet 2021

	% d'impact moyen sur les TRV HT d'Engie au 1 ^{er} juillet 2021
Coûts d'approvisionnement	+7,80 %
Coûts hors approvisionnement	+2,16 %
- Coûts de distribution	+0,09 %
- Coûts de transport	+0,03 %
- Coûts de stockage	+0,38 %
- Coûts commerciaux	+1,66 %
Dont CEE	+ 2,32 %
Dont hors CEE	-0,66 %
Total	+ 9,96 %

Les tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie ont augmenté de 2,0% depuis le 1^{er} janvier 2015 et de 1,1% depuis le 1^{er} janvier 2019.

Évolution du tarif réglementé de vente de gaz moyen d'Engie, hors taxes et CTA, depuis le 1^{er} janvier 2015 (en €/MWh, base 100 en janvier 2015)



Par ailleurs, la CRE donne également des avis favorables sur l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz de 22 entreprises locales de distribution (ELD).

Pour les trois plus grosses ELD, les hausses au 1^{er} juillet 2021 sont de +12,0% pour Gaz de Bordeaux, +8,4% pour ES Energies de Strasbourg, et +2,8% pour Gaz et Electricité de Grenoble.

Contacts presse :

Olivia Fritzingier : 01.44.50.41.81 – olivia.fritzingier@cre.fr et Anne DELAROCHE : 01.44.50.42.72 – anne.delaroche@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals.



Suivez-nous !



www.cre.fr



@CRE_energie



LinkedIn CRE

Lettre électronique CRE

Nos dernières actualités